

INDEX EGALITE

Femme/Homme 2024



79/100



Ecart de rémunération

27/40



Ecart du taux d'augmentation individuelle

20/20



Ecart de taux de promotions

15/15



% de salariées ayant bénéficié d'une augmentation après congés maternité

0/15



Nombre de salariées du sexe sous représenté par les plus hautes rémunérations

5/10

Calcul de l'index d'égalité professionnelle 2024

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=ooui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	9,7	27	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	5,7	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,5	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			67		85
INDEX (sur 100 points)			79		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.